

350 Fifth Avenue, 34<sup>th</sup> Floor  
New York, NY 10118-3299  
Tél : +1-212-290-4700  
Fax : +1-212-736-1300 ; 917-591-3452

#### Division Afrique

Mausi Segun, Directrice exécutive  
Ida Sawyer, Directrice adjointe

Carine Kaneza Nantulya, Directrice du plaidoyer

Corinne Dufka, Directrice associée, Afrique de l'Ouest  
Jehanne Henry, Directrice associée, Afrique de l'Est  
Dewa Mavhinga, Directeur, Afrique australe  
Lewis Mudge, Directeur, Afrique centrale

Najma Abdi, Assistante  
Laetitia Bader, Chercheuse senior  
Clémentine de Montjoye, Chercheuse  
Anietie Ewang, Chercheuse  
Thomas Fessy, Chercheur senior  
Morgan Hollie, Assistante  
Zenaïda Machado, Chercheuse  
Otsieno Namwaya, Chercheur senior  
Oryem Nyeko, Chercheur  
Nyagoah Tut Pur, Chercheuse  
Jean-Sébastien Sépulchre, Coordinateur  
Savannah Tryens-Fernandes, Assistante senior  
Jim Wormington, Chercheur senior  
Ilaria Allegrozzi, Chercheuse senior

#### Comité Consultatif Afrique

Joy Ngozi Ezeilo, Co-présidente  
Joel Motley, Co-président  
Akwas Aidoo  
Lishan Aklog  
Fariada Banda  
Zainab Hawa Bangura  
Didier Claes  
John Githongo  
Susan Kane  
Samuel Murumba  
Muna Ndulo  
Amy Rao  
Robin Renee Sanders  
Amy Towers  
Julie-Anne Ugglia  
Joanna Weschler

#### Human Rights Watch

Kenneth Roth, Directeur exécutif

#### Directeurs exécutifs adjoints

Michele Alexander, Développement et initiatives internationales  
Emma Daly, Médias (par intérim)  
Liesl Gerntholtz, Programmes (par intérim)  
Chuck Lustig, Opérations  
Bruno Stagno Ugarte, Plaidoyer

Dinah PoKempner, Directrice des Affaires juridiques  
James Ross, Directeur juridique et politique

#### Conseil d'administration

Hassan Elmasry, Co-président du Conseil d'administration  
Robert Kissane, Co-président du Conseil d'administration

Monsieur le Ministre Damantang Albert Camara,  
Ministère de la Sécurité et de la protection civile  
Coléyah, Route Niger - Domino,  
Matam, Conakry  
Guinée.

Le 7 septembre 2020

Monsieur le Ministre,

Je vous écris au nom de Human Rights Watch pour porter à votre connaissance les résultats de nos recherches relatives aux violences perpétrées à Nzérékoré, en Guinée forestière, entre le 22 et le 24 mars 2020, notamment les allégations selon lesquelles les forces de sécurité auraient échoué à prévenir des meurtres et la destruction généralisée de biens ainsi que des allégations d'homicides illégaux, de passages à tabac, de détentions arbitraires et de destruction de biens commis par les forces de sécurité guinéennes elles-mêmes.

Comme vous le savez, Human Rights Watch est une organisation non gouvernementale internationale qui mène des recherches et des activités de plaidoyer sur les droits humains dans plus de 100 pays à travers le monde. Nous avons documenté et signalé pendant de nombreuses années les violations des droits humains en Guinée.

Entre le 24 mars et le 1<sup>er</sup> septembre 2020, Human Rights Watch s'est entretenu par téléphone avec 48 victimes et témoins des violences commises à Nzérékoré, ainsi qu'avec 31 proches de victimes, personnels de santé, journalistes, avocats, universitaires, membres de partis d'opposition, représentants de la société civile, autorités religieuses et autres informateurs de premier plan.

Human Rights Watch a cherché à remédier aux limites inhérentes aux entretiens téléphoniques en corroborant ses conclusions par d'autres sources, notamment des rapports publiés par des organisations guinéennes de défense des droits humains, en recueillant et en examinant des photographies, des séquences vidéo et des dossiers médicaux et en menant des entretiens-vidéo.

HUMAN  
RIGHTS  
WATCH

HRW.org

Cependant, avant de finaliser nos recherches, nous tenons à intégrer la perspective de votre gouvernement sur les événements qui se sont déroulés du 22 au 24 mars à Nzérékoré et les détails des mesures qu'il a prises ou envisage de prendre pour y répondre. La date de publication de notre rapport et de ses conclusions a été fixée au 23 septembre 2020.

Vous trouverez de plus amples détails sur nos conclusions préliminaires dans l'annexe I et une liste de questions adressée à votre ministère dans l'annexe II.

**Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous fournir une réponse détaillée d'ici le 17 septembre 2020. Nous vous serions également reconnaissants d'avoir la possibilité de vous appeler ou d'échanger par visioconférence, ou avec l'un de vos collaborateurs, pour discuter de ces questions.**

Nous attendons votre réponse avec impatience.

Si vous avez des questions ou si vous souhaitez convenir d'un moment pour discuter du contenu de cette lettre, n'hésitez pas à me contacter à : [segunm@hrw.org](mailto:segunm@hrw.org) ou au +234 805 442 5515.

Cordialement,



Mausi E. Segun  
Directrice exécutive de la Division Afrique  
Human Rights Watch

## **Annexe I: Conclusions de Human Rights Watch**

### **SECTION 1 : Violence perpétrée par la foule à Nzérékoré**

#### Contexte des violences à Nzérékoré

Comme vous le savez, les violences intercommunautaires liées aux élections qui ont éclatées à Nzérékoré entre les 22 et 24 mars 2020 ont provoqué la mort d'une trentaine de personnes et la destruction massive de biens, notamment des maisons, des commerces, des églises, des bureaux de vote, et au moins 90 personnes, dont plusieurs membres des forces de sécurité, ont également été blessés lors de ces violences.

Selon les victimes, la violence a été perpétrée souvent pour des raisons à caractère ethnique, opposant des Guerzé armés, une ethnie considérée comme sympathisante de l'opposition, à des groupes formés de Konianké et de Malinké également bien armés, et qui sont connus pour être sympathisants du pouvoir en place. Certaines victimes auraient été prises pour cibles en raison de leur affiliation ethnique. De nombreuses victimes ont été abattues, détroussées, battues à mort et au moins une personne a été brûlée vive.

#### Meurtres

Grâce aux recherches que nous avons effectuées, nous avons compilé une liste de 32 personnes qui, selon nous, ont été tuées lors des violences, dont une femme enceinte et trois enfants. Nous pensons que cette liste n'est pas exhaustive, car certains décès pourraient ne pas avoir été signalés. Des organisations guinéennes de défense des droits humains soutiennent que jusqu'à 36 personnes ont perdu la vie dans les violences, et Human Rights Watch s'est entretenu avec cinq témoins, dont un infirmier de l'hôpital régional de Nzérékoré et un policier, qui affirment avoir vu entre 40 et 50 cadavres à la morgue de l'hôpital régional de Nzérékoré.

#### Escamotage des corps

Human Rights Watch a également trouvé des preuves crédibles à l'appui d'une allégation, portée par des organisations guinéennes de défense des droits humains, selon laquelle les corps de plus d'une vingtaine de personnes tuées au cours des violences ont été enlevés de l'hôpital régional de Nzérékoré et enterrés en secret dans une fosse commune de la forêt dite du 1<sup>er</sup> mai, dans la ville. Des proches de plus d'une vingtaine de victimes de ces violences ont déclaré à Human Rights Watch que l'hôpital avait refusé de leur restituer les dépouilles et ignoraient où ils avaient été enterrés ou escamotés. Selon des organisations guinéennes de défense des droits humains, cet enterrement dans une fosse commune constitue une tentative des autorités guinéennes de dissimuler l'ampleur des violences commises.

Human Rights Watch a analysé les images satellite du site présumé de la fosse commune, mais la couverture forestière étendue de cette région a rendu impossible d'établir ce qui s'est passé entre les 22 et 24 mars.

### Destruction de biens

D'après des organisations guinéennes de défense des droits humains, jusqu'à 83 propriétés, dont des maisons, des magasins et quatre églises, ont été incendiées ou détruites lors des violences commises par des foules armées composées des personnes d'ethnie Guerzé et d'ethnies Konianké et Malinké. Human Rights Watch s'est entretenu avec 23 personnes dont les propriétés ont été brûlées ou détruites et pillées lors de ces violences. Nous avons également reçu des informations selon lesquelles au moins trois bureaux de vote, dont deux dans le quartier de Bellevue et un situé dans celui de l'Université, ont été attaqués et endommagés par des manifestants violents dans l'espoir de provoquer le boycott des élections du 22 mars.

### Violences sexuelles

Human Rights Watch s'est entretenu avec une jeune fille âgée de 17 ans qui a déclaré avoir subi un viol collectif le 22 mars par des hommes armés d'ethnies Konianké et Malinké, qui ont attaqué et incendié sa maison dans le quartier de Bellevue à Nzérékoré. Human Rights Watch s'est également entretenu avec la mère et le tuteur de cette victime.

## **SECTION 2 : Allégations de violations des droits humains par les forces de sécurité guinéennes**

### Réaction des forces de sécurité à la violence

Human Rights Watch a conclu que la violence intercommunautaire à Nzérékoré a été exacerbée à la fois par les élections du 22 mars et par l'incapacité des autorités et des forces de sécurité à apaiser efficacement les tensions et à établir les responsabilités dans les violences commises par toutes les communautés concernées.

La quasi-totalité des 48 témoins et victimes interrogés par Human Rights Watch ont déclaré que les autorités guinéennes et les forces de sécurité n'avaient pas pris les mesures adéquates pour réprimer efficacement les violences à Nzérékoré, en particulier le 22 mars. Ils ont déclaré qu'il n'y avait pas suffisamment de forces de sécurité déployées le jour du scrutin pour empêcher les civils armés de s'en prendre aux personnes et aux biens, les renforts militaires n'étant arrivés que le 23 mars. Ils ont également ajouté que, en dépit des renforts, les forces de sécurité n'ont pu mettre fin aux violences que le 24.

Plus de 20 témoins, issus des ethnies Guerzé, Konianké et Malinké, ont déclaré que même lorsque la police, les gendarmes ou les militaires étaient présents ou sollicités, ils ne sont pas intervenus pour empêcher des groupes d'hommes armés d'attaquer des personnes ou de détruire des propriétés. Selon les leaders de l'opposition, les organisations de la société civile et les témoins de la communauté guerzé, la réponse des forces de sécurité consistait à sécuriser le vote et le matériel électoral plutôt qu'à protéger les vies et les biens des populations.

*Nous souhaiterions obtenir de plus amples informations quant au fait de savoir si, d'après vous, le gouvernement guinéen a pris des mesures adéquates pour sécuriser les élections législatives et le referendum constitutionnel à Nzérékoré, puis toutes les mesures nécessaires pour prévenir la violence. Vous trouverez des questions plus détaillées ci-dessous.*

### Meurtres illégaux et recours excessif à la force par les forces de sécurité

Les recherches de Human Rights Watch indiquent que les forces de sécurité ont tué au moins deux individus, Widot Bamba et Lancine Kone ; ont effectué des descentes dans des maisons, pillé et endommagé des propriétés ; et roué de coups et procédé à l'arrestation de dizaines d'hommes lors d'opérations de sécurité dans la ville de Nzérékoré entre les 22 et 24 mars.

D'après deux témoins de la mort de Widot Bamba – une femme enceinte de deux mois – les forces de sécurité lui ont tiré dessus à bout portant le 23 mars dans le quartier de Gbaghana de Nzérékoré. Alors que les forces de sécurité tentaient de démanteler un barrage routier érigé par des Guerzé armés à quelques mètres de la maison de Bamba, ont-ils relaté, ils ont ouvert le feu autour et quand ils ont vu Bamba fermer la porte de sa maison, l'un d'eux lui a tiré une balle dans la hanche.

Trois témoins de la mort de Lancine Koné, un agriculteur âgé de 38 ans, ont déclaré qu'un soldat lui avait tiré dessus alors qu'il fuyait l'armée et tentait de se réfugier dans une boutique du quartier de Bellevue le 23 mars. Kone a été transporté à l'hôpital régional de Nzérékoré où il a succombé à ses blessures.

Le 23 mars, les forces de sécurité, dont des militaires, des gendarmes et des policiers, ont procédé à une perquisition et à une arrestation à Boma, un quartier principalement habité par les communautés guerzé et peule, effectué des descentes, détruit et pillé des propriétés, passé à tabac et arrêté des dizaines d'hommes. Human Rights Watch a interrogé quatre personnes arrêtées au cours de l'opération qui ont déclaré avoir été rouées de coups et leurs propriétés détruites et pillées.

### Détentions dans des camps militaires et mauvais traitements

Selon les recherches de Human Rights Watch et les informations d'organisations guinéennes de défense des droits humains, les forces de sécurité ont arrêté plus de 100 personnes pendant les violences à Nzérékoré et immédiatement après. Les autorités ont déclaré que les forces de sécurité avaient ordonné l'arrestation d'individus suspectés de violences dans un effort pour apaiser la situation, mais de ex-détenus, témoins et dirigeants de l'opposition ont confié à Human Rights Watch que de nombreuses personnes qui n'avaient pas participé aux violences avaient fait l'objet d'arrestations arbitraires à domicile et dans les quartiers où des affrontements violents avaient éclaté. La plupart des personnes arrêtées ont été illégalement détenues au camp militaire de Beyanzin à Nzérékoré dans des conditions dégradantes. Certains ont été passés à tabac.

Human Rights Watch a interrogé sept personnes arrêtées lors des violences à Nzérékoré et détenues au camp militaire de Beyanzin entre les 22 et 25 mars. Trois d'entre eux ont déclaré que le 24 mars, les soldats du camp militaire de Beyanzin les avaient contraints à porter des armes – qui ne leur appartenaient pas – devant des journalistes et les autorités locales. Selon ces ex-détenus, ceux qui refusaient de tenir les armes ont été roué de coups par des soldats.

## **Annexe II**

### **Questions générales relatives aux conclusions préliminaires de Human Rights Watch**

- Pourriez-vous nous dire combien de personnes, selon vous, ont été tuées et blessées lors des violences survenues à Nzérékoré entre le 22 et le 24 mars ?
- Pourriez-vous nous dire combien de membres des forces de sécurité ont été tués et combien blessés lors des violences perpétrées à Nzérékoré du 22 au 24 mars ?
- Votre gouvernement a accusé l'opposition d'avoir orchestré les violences le jour du scrutin à Nzérékoré et dans toute la Guinée. Pourriez-vous nous en dire plus et fournir des informations supplémentaires à l'appui de ces allégations ?

### **Questions spécifiques relatives aux allégations de violations des droits humains documentées par Human Rights Watch**

#### Réponse des forces de sécurité à la violence

- Pourriez-vous décrire les efforts déployés par les autorités guinéennes et les forces de sécurité pour tenter de prévenir la violence à Nzérékoré lors des élections législatives et du référendum constitutionnel, en précisant combien de membres des forces de sécurité ont été déployés et de quelles branches des forces de sécurité ils sont issus ?
- Pourriez-vous décrire les mesures prises par les autorités guinéennes et les forces de sécurité pour tenter de mettre fin à la violence une fois qu'elle a éclaté à Nzérékoré et empêcher les meurtres, les blessures et les destructions de biens ?

### Meurtres illégaux

- Pourriez-vous décrire les mesures prises par votre gouvernement pour enquêter sur les meurtres illégaux présumés de Widot Bamba et Lancine Kone ? Des membres des forces de sécurité ont-ils été sanctionnés ou inculpés ?

### Usage excessif de la force

- Pourriez-vous décrire le but de l'opération de perquisition et d'arrestation dans le quartier de Boma décrite ci-dessus ?
- Pourriez-vous décrire les mesures que vous avez prises pour enquêter sur les allégations de mauvaise conduite des forces de sécurité, notamment la destruction et le pillage de maisons dans le quartier de Boma décrites ci-dessus ? Des membres des forces de sécurité ont-ils été sanctionnés ou inculpés ?

### Arrestations et détentions massives et arbitraires

- Pourriez-vous nous dire combien de personnes ont été arrêtées pendant et immédiatement après les violences à Nzérékoré ? Pourriez-vous nous dire combien d'entre eux ont été libérés et combien restent en détention ?
- Pourriez-vous expliquer pourquoi plus de 100 personnes arrêtées à Nzérékoré ont été détenues pendant plusieurs jours au camp militaire de Beyanzin ? Pourriez-vous nous indiquer si cette mesure était légale ?
- Comment répondez-vous aux allégations selon lesquelles les arrestations effectuées pendant les violences et les détentions ultérieures étaient « partielles », prenant principalement pour cible les membres de la communauté Guerzé ?
- Comment répondez-vous à l'allégation selon laquelle au moins trois des suspects détenus au camp militaire de Beyanzin à Nzérékoré ont été contraints par les militaires de porter, contre leur volonté, des armes qui ne leur appartenaient pas et photographiés ainsi en présence du gouverneur et du commandant militaire ?
- Pourriez-vous nous donner une mise à jour des procédures judiciaires en cours contre 43 personnes - qui avaient été arrêtées pendant et immédiatement après les violences à Nzérékoré - et qui sont actuellement détenues à Kankan ?

### Mauvais traitement des détenus et détentions illégales

- Pourriez-vous nous donner une réponse au sujet des allégations de passages à tabac par les forces de sécurité de suspects au camp militaire de Beyanzin à Nzérékoré ?

### Fosse commune

- Comment répondez-vous à l'allégation selon laquelle les corps de plus d'une vingtaine de personnes tuées au cours des violences ont été retirés de l'hôpital régional de Nzérékoré et enterrés secrètement dans une fosse commune dans la forêt dite du « 1<sup>er</sup> mai » ?